

Fiche de présentation de l'Adie

L'Adie, l'association pour le droit à l'initiative économique

L'Adie est une association nationale reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que chacun peut devenir entrepreneur. Depuis 35 ans, dans ses **200 agences** et **323 permanences** présentes sur tout le territoire national, ses **850 salariés** et **1 200 bénévoles** financent et accompagnent les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive, fondée sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

L'Adie finance et accompagne les petits entrepreneurs locaux

L'Adie propose aux créateurs d'entreprise dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire des financements pouvant atteindre 12 000 euros en Métropole et 15 000 euros en Outre-mer, assortis de prêts d'honneur, primes ou avances remboursables de l'État ou des collectivités locales.

Un accompagnement gratuit leur est également proposé pour assurer la pérennité de leur activité, avant, pendant et après la création de l'entreprise, sous la forme de formations collectives et d'un suivi personnalisé dans des domaines aussi variés que la gestion, les démarches administratives, le développement commercial, le conseil juridique ou la fiscalité.

89 574 CLIENTS ACTIFS

L'Adie s'engage partout en France pour rendre l'entrepreneuriat accessible à tous

Au quotidien, l'Adie travaille dans les quartiers, dans les villes, dans les campagnes, à lever tous les obstacles administratifs, bancaires, psychologiques, pratiques, auxquels se heurtent celles et ceux qui ont envie d'entreprendre mais n'ont pas le capital social, culturel, ou financier.

46 %

DES ENTREPRENEURS
SONT DES **FEMMES**

30 %

DES ENTREPRENEURS SONT DES
JEUNES DE MOINS DE 30 ANS

MÊME SANS CAPITAL :

52 %

VIVENT SOUS
LE SEUIL DE PAUVRETÉ

33 %

PERÇOIVENT LES
MINIMA SOCIAUX

MÊME SANS DIPLÔME :

22 %

SONT SANS **DIPLÔME**

MÊME DANS LES TERRITOIRES FRAGILES :

21 %

HABITENT EN QUARTIER
PRIORITAIRE

16 %

HABITENT EN **ZONE**
DE REVITALISATION
RURALE

adie

© Adie Communication - 04/2024

Fiche de présentation de l'Adie

Les entrepreneurs soutenus par l'Adie sont créateurs de richesse

Vendeurs sur les marchés, esthéticiennes, restaurateurs, maraîchers, traiteurs, fleuristes, gardes d'enfants, épiciers, réparateurs de vélos, savonniers, coiffeurs à domicile, artisans du bâtiment, fabricants de biscuits, de tisanes, de bijoux, de produits cosmétiques ou d'objets artisanaux... Les 35 174 entrepreneurs financés en 2023 par l'Adie sont représentatifs des petits entrepreneurs qui font vivre l'économie locale.

81 %

DES ENTREPRENEURS
SONT **PÉRENNES**
À 2 ANS

93 %
SONT **INSÉRÉS**
PROFESSIONNELLEMENT

1,26
EMPLOI CRÉÉ
PAR ENTREPRISE
FINANCÉE

1€ INVESTI
DANS L'ACTION
DE L'ADIE RAPPORTE

2,53 €
À LA COLLECTIVITÉ

L'Adie milite pour faire avancer le droit à entreprendre pour tous

En les consultant régulièrement à travers des études et des enquêtes sur leurs préoccupations, l'Adie se fait le « mégaphone » de petits entrepreneurs locaux, inaudibles auprès des pouvoirs publics, pour lever les freins à la création d'entreprise et favoriser le développement des activités des entrepreneurs aux revenus modestes.



Crédit photographique : © Fabrice Dall'Anese

« L'Adie s'emploie depuis trente cinq ans à faire en sorte que ces aspirations, et cette énergie créatrice qu'elle suscite, puissent se **concrétiser en exercice d'un droit effectif** et accessible à tous : le droit à l'initiative économique. Et pour cela nous travaillons dans les banlieues, dans les villes, dans les campagnes, à lever tous les obstacles administratifs, bancaires, psychologiques, pratiques, auxquels se heurtent celles et ceux qui n'ont pas le capital social, culturel, financier, celles et ceux qui ne savent pas comment faire et qui croient que " ce n'est pas possible. " »

Frédéric Lavenir, Président de l'Adie

adie

© Adie Communication - 04/2024